



Frais d huissier pour une dette bancaire lors d un pret société

Par **dkjarny**, le **16/12/2010** à **17:19**

Bonjour,

Après la liquidation de ma société mes dettes ont été effacées sauf le crédit de la banque car je suis cautionnaire donc je dois cette argent sauf que je crois savoir que les frais d huissier sont à la charge du créancier et non du débiteur ? j ai prévenu l huissier de justice mais je suis en manque d argument et je n ai pas le texte de loi pour être sûr .

L huissier me dit que c est selon le cas !!! et si personne solvable ou non cela change !!!

Qui aurait l aimabilité de me renseigner? merci d avance

Par **Domil**, le **16/12/2010** à **20:55**

ça change aussi

- s'il y a un jugement mettant les frais à la charge du débiteur
- si les actes en question sont prescrits par la loi